

Élections en RDC : le silence des débats

Au fil des précédents processus électoraux, le déroulement des débats pour les candidats reste disparate. Qu'en est-il cette fois ? Dans cette note, Ebuteli analyse les pratiques passées et actuelles pour décrypter les enjeux qui façonnent le débat politique à l'approche des élections du 20 décembre.

Auteur

Ebuteli, institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence

Comment organiser un débat contradictoire entre 26 candidats pour le scrutin présidentiel à un tour ? Face à ce casse-tête, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) propose une série d'interviews de chaque candidat face aux journalistes. Ces entretiens enregistrés seront ensuite diffusés sur la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC). Est-ce une parade trouvée par cette institution d'appui à la démocratie à qui l'on avait reproché, lors des deux précédents processus électoraux, de n'avoir pas joué correctement son rôle ? Il n'est pas assuré que ces entretiens individuels des candidats, orchestrés par le CSAC, suffiront à estomper les réserves exprimées à son égard.

Accès inéquitable aux espaces de débats formels

En 2011, le CSAC succède à la Haute autorité des médias (HAM), instaurée lors de la transition politique « 1 + 4 ». Il est chargé, entre autres, d'éditer des mesures réglementant la campagne électorale et, particulièrement, les débats sur les médias. Mais, lors des élections de 2011 et de 2018, plusieurs facteurs ne permettent pas un accès équitable des candidats aux médias tant privés que publics. À l'époque, ce déséquilibre était souvent dû à des vides juridiques, mais aussi à des influences politiques ainsi qu'à la politisation des médias privés.

Entre 2011 et 2018, de nombreuses questions n'étaient pas réglementées. C'est le cas, par exemple, de l'absence d'une réglementation spécifique sur la publicité. Ainsi, « *une grande partie du temps d'antenne était constituée de spots, de chansons, de magazines et d'autres programmes payants illimités sur les médias publics et privés*¹ ». Les candidats disposant de plus de moyens financiers pouvaient acheter plus de temps au détriment des candidats moins nantis. L'accès aux médias devenant une question des riches, en violation de l'accès équilibré entre candidats souhaité par la loi électorale et la loi organique sur le CSAC.

Depuis 2015 cependant, sur le papier, une directive du CSAC relative à la campagne électorale à travers les médias fixe notamment le temps d'intervention des candidats présidents de la République dans les émissions radiophoniques et télévisées, y compris la

¹ MOE-UE, *Rapport final des élections présidentielle et législatives du 28 novembre 2011*, p.46.

publicité. Ces interventions, déclarations ou entretiens, se déroulaient sur 15 minutes. Elles étaient complétées par un entretien radio télévisé en direct d'une durée de 90 minutes avec un panel de trois journalistes.

Outre ce déficit de réglementation, l'influence politique aggrave également l'inégalité d'accès des candidats aux médias. En 2011 et en 2018, la couverture médiatique est en effet assurée en fonction d'une discrimination fondée sur le poids politique. Les médias ont accordé la majeure partie de leur temps d'antenne aux candidats qu'ils considéraient comme les plus populaires, excluant les autres.

En 2006, il n'était pas toujours aisé de dégager tout de suite les candidats émergents pour faire un focus sur eux. Au cours des élections suivantes par contre, il s'est observé une focalisation autour de deux ou trois leaders politiques et leurs formations politiques dans les médias. Joseph Kabila, alors président sortant, et l'opposant Étienne Tshisekedi, leader de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), étaient plus médiatisés parmi les 11 candidats retenus à la présidentielle de 2011. Un autre opposant, Vital Kamerhe, venait, assez timidement, derrière les deux.

Le Centre Carter a fait observer dans son rapport de 2011 que, pour la présidentielle, la RTNC avait accordé une couverture de 86 % à Joseph Kabila, 7 % pour Léon Kengo, 3 % pour Vital Kamerhe et 1% pour Étienne Tshisekedi. Ce qui constituait alors une « *évidente disparité d'accès des différents candidats à la RTNC qui n'[avait] pas joué son rôle de service public, négligeant le principe d'égalité et d'équilibre en matière d'information*² », selon la mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE-UE). Tshisekedi, lui, était privilégié dans des médias étiquetés pro-opposition. La MOE-UE affirmait aussi que lors de ce processus électoral de 2011, « *le plus souvent, les médias privés, appartenant aux hommes politiques, avaient clairement avantage les candidats de leur parti ou coalition limitant ainsi l'accès aux autres candidats*³ ».

Pour la présidentielle du 30 décembre 2018, les médias se sont focalisés sur les candidats Emmanuel Ramazani Shadary, dauphin du chef de l'État, et sur l'opposant Martin Fayulu de la coalition Lamuka. Et, subsidiairement, sur Félix Tshisekedi, soutenu par le Cap pour le changement (Cach). Considérés comme des petits candidats, les 18 autres postulants restants étaient largement marginalisés. Parmi eux, Seth Kikuni. Le premier à avoir déposé sa candidature en 2018 avait alors fustigé la « *prise en otage de la RTNC par le pouvoir en place*⁴ ». Mais le CSAC était « *resté silencieux malgré des violations flagrantes des principes fondamentaux d'équité et d'égalité censés guider les médias tout au long de la campagne*⁵ ».

² *Idem*, p. 47.

³ MOE-UE, *op.cit.*, p.47.

⁴ Godlive Nyemba, « RDC : Seth kikuni dénonce la prise en otage de la RTNC par le pouvoir », *Magazinelaguardia.info*, 27 septembre 2018, disponible sur <https://magazinelaguardia.info/2018/09/27/rdc-seth-kikuni-denonce-la-prise-en-otage-de-la-rtnc-par-le-pouvoir/>, consulté le 15 septembre 2018.

⁵ Denis Kadima, Jean-Louis Esambo et Mathieu Mérino, *Revue du cadre juridique et institutionnel des élections en République démocratique du Congo 2006-2019*, Rapport final, octobre 2019, inédit, p.43.

Projet de recherche
Créer les conditions d'un vote éclairé en République démocratique du Congo

Cette note d'analyse s'inscrit dans le cadre du projet de recherche intitulé « Créer les conditions d'un vote éclairé en République démocratique du Congo ». Globalement, l'objectif du projet est de contribuer au renforcement de la redevabilité politique par un débat de fond sur des propositions de politiques publiques et la mise en place des conditions pour un vote éclairé.

Spécifiquement, ce projet de recherche vise à :

- Améliorer la qualité du débat en période électorale en facilitant les discussions de fond sur les offres politiques des candidats à l'élection présidentielle ;
- Mettre à la disposition du public, avant le vote, une analyse comparative des offres politiques des principaux candidats déclarés à la présidentielle ainsi que celles des offres des principales organisations politiques en lice pour les législatives à venir ;
- Permettre aux électeurs de s'identifier aux programmes politiques des candidats déclarés à la présidentielle au début de la campagne électorale ;
- Accroître la transparence des offres politiques des candidats et des organisations politiques sur les principaux enjeux de la vie nationale.

Ainsi, le 8 novembre, *Keba!* a été lancé dans le but de favoriser la participation citoyenne à la vie politique, tant en amont pour l'évaluation des engagements politiques qu'aval, après les élections. De tous les candidats à l'élection présidentielle contactés, seuls 11 candidats présidents de la République ont accepté de jouer ce jeu de la redevabilité et de la transparence des offres politiques. Inspiré de [Wahl-O-Mat allemand](#), *Keba!*, est disponible sur www.kebardc.cd. Il est également possible pour les utilisateurs de comparer leurs opinions aux offres des candidats via le ChatBot *Keba!* sur WhatsApp en envoyant «Keba» au +243 993777747.

Pour recevoir nos contenus, nous suivre sur les médias sociaux X : @ebuteli et abonnez-vous à notre fil WhatsApp +243 894 110 542.

Débats ou monologues ?

Notons également que les débats laissent place aux monologues à l'approche des élections. Mais, même dans cet exercice, la transparence fait souvent défaut. En 2011 par exemple, les journalistes de la radio onusienne *Okapi* ont été exclus de la sélection des *interviewers* des candidats. Et ces derniers n'avaient pas la possibilité d'exprimer leurs réserves sur les journalistes choisis. En vue de remédier à cette faille, le CSAC a accordé en 2015 aux candidats le pouvoir de choisir trois journalistes *interviewers* parmi les cinq préalablement présélectionnés par cet organe de régulation à « *l'issue d'une procédure transparente d'appels à candidatures lancée dans la profession médiatique 30 jours avant le début de la campagne électorale* ».

En RDC, les débats laissent place aux monologues à l'approche des élections.

Mais, la modification de la directive du CSAC relative à la campagne à travers les médias intervenue le 21 juin 2023 prive les candidats de la possibilité de choisir leurs *interviewers* parmi ceux présélectionnés par le CSAC. Ils sont obligés de se présenter devant un panel de cinq journalistes. Il s'agit ici d'une régression en termes de transparence dans l'organisation de ces débats.

En réalité, il s'agit des diffusions séparées des programmes des candidats. Cela ne permet pas la discussion entre candidats autour de leurs offres politiques respectives. Difficile donc de déceler les points de convergence et de divergence entre eux. Les processus électoraux qui se succèdent font face à des mécanismes formels pour la diffusion des offres politiques dénués de tout débat. Et c'est la contradiction qui en pâtit. Car, au cours de ces interventions ou interviews, chaque candidat peut se permettre de commenter les programmes de ses concurrents en leur absence. Une telle démarche viole le droit de se défendre ou de défendre ses idées.

Dans ces monologues, les médias publics et privés se transformaient en « *instruments de propagande donnant la parole aux candidats et leurs partisans tout en renonçant complètement aux échanges d'idées et aux débats contradictoires*⁶ », regrettait la mission d'observation électorale du Centre Carter en 2011. Plus tard, en 2019, la Synergie des missions d'observation citoyennes et électorale (Symocel) notait que les déséquilibres entre la couverture médiatique des candidats dans les médias publics et privés « *[avaient] souvent biaisé l'information et limité l'accès du public, en général, et des électeurs, en particulier, à une actualité équilibrée et complète* ».

Comme on le voit, aujourd'hui, les espaces des débats formels sont inaccessibles, moins transparents pour les candidats et peu éclairants pour les électeurs. Beaucoup se tournent alors vers des espaces informels de débats.

Les espaces des débats formels sont inaccessibles, moins transparents et peu éclairants.

Rassemblements publics, une alternative souvent entravée

Les rassemblements publics et les rencontres communautaires permettent aux candidats d'échanger avec les électeurs de manière plus ou moins directe. Au cours de ces différentes rencontres, il est possible pour les candidats de comprendre les préoccupations des électeurs et d'y répondre directement, en dévoilant ce qu'ils envisagent de faire une fois élus. Ici aussi, cependant, ces moments de communion se résument souvent en des monologues : les candidats aux scrutins directs exposent devant l'assistance sans possibilité pour celle-ci de poser des questions.

En revanche, les scrutins indirects paraissent comme de véritables moments de discussion entre les candidats et les électeurs. Lors des élections de sénateurs, de gouverneurs de province et de vice-gouverneurs de province, les concurrents échangent avec les députés provinciaux : les premiers déclinent leur programme dans le timing qui leur est fixé par le bureau de l'assemblée provinciale, en concertation avec la Commission électorale

⁶ Centre Carter, *Rapport final d'observation des élections présidentielle et législatives du 28 novembre 2011*, p.124.

nationale indépendante (Ceni) et les seconds, électeurs, interviennent ensuite, en formulant des observations et en posant des questions. Les candidats y répondent séance tenante.

En dehors de ce cadre institutionnel d'échange, les candidats aux scrutins directs ou indirects ne parviennent toujours pas à organiser, sereinement, des rencontres informelles avec les électeurs. Notamment à cause d'une incohérence du cadre juridique régissant les rassemblements publics : la Constitution institue un régime d'information, alors que la loi maintient un régime d'autorisation. Ainsi, au cours des élections passées, les autorités urbaines ont entravé la campagne électorale, en interdisant plusieurs rassemblements des partis politiques de l'opposition. En 2018 par exemple, le gouverneur de la ville Kinshasa avait suspendu toutes les activités de campagne dans la capitale⁷.

Aussi, certains candidats aux élections directes peinent à organiser des meetings dans les bastions de leurs concurrents. C'est le cas, par exemple, de Félix Tshisekedi, alors candidat du Cach, au camp Luka, l'un des fiefs de Martin Fayulu à Kinshasa⁸. Pour le processus électoral en cours, si globalement les différents rassemblements se déroulent encore sans beaucoup d'entraves, un décès a été enregistré, le 28 novembre, à l'issue de l'attaque contre le cortège de l'opposant Moïse Katumbi à Kindu.

Médias sociaux à la rescousse

En marge de ces rassemblements, souvent entravés, les candidats ont de plus en plus recours aux médias sociaux pour diffuser leur message de campagne. Il devient complexe pour les autorités d'exercer une surveillance similaire sur ces plateformes, contrairement à ce qu'elles font pour les manifestations publiques. Depuis le 13 mars, le pays a instauré un code numérique qui pourrait fournir aux autorités de nouveaux outils de régulation.

Jusqu'à présent, même après la clôture officielle de la campagne électorale, on pouvait observer que certaines entités liées aux candidats persistaient à encourager le vote sur les médias sociaux. Et à mesure que les candidats intensifient l'utilisation de ces plateformes, ils s'efforcent davantage d'imposer leur volonté. Il en va de même pour ces armées numériques constituées de groupes de personnes partageant des intérêts politiques ou financiers liés à un candidat, déployées sur les réseaux sociaux dans le but de propager des messages partisans et de réprimer toute voix dissidente.

Avant l'entrée en vigueur du code numérique, le seul moyen dont disposaient les autorités était la suspension de la connexion Internet ou l'interdiction d'accès aux médias sociaux. Un rapport diffusé en mai par le mouvement Tournons La Page classe la RDC parmi les pays les plus enclins à couper Internet en Afrique, aux côtés du Cameroun et du Tchad⁹.

⁷ Pierre Boisselet et Trésor Kibangula, « Présidentielle en RDC : le gouverneur de Kinshasa suspend la campagne électorale dans la capitale », 19 décembre 2018, *Jeune Afrique*, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/692041/politique/rdc-le-gouverneur-de-kinshasa-suspend-la-campagne-electorale-dans-la-capitale>, consulté le 16 septembre 2023.

⁸ RFI, « RDC: Félix Tshisekedi et Vital Kamerhe lancent leur campagne à camp Luka », 3 décembre 2018, disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20181203-rdc-tshisekedi-kamerhe-lancent-campagne-presidentielle-kinshasa-camp-luka>, consulté le 16 septembre 2023.

⁹ Tournons La Page, *En Afrique la répression en toute discrétion*, rapport, mai 2023, disponible sur <https://tournonslapage.org/fr/outils-et-ressources/TLP-rapport-bilan-coupures-internet-2023.pdf>, consulté le 16 septembre 2023.

Il est toutefois important de souligner qu'aucune interruption d'Internet ou suspension d'accès aux réseaux sociaux n'a été enregistrée depuis l'entrée en fonction du gouvernement Sama Lukonde en avril 2021. Cette tendance se maintiendra-t-elle tout au long de la campagne électorale en cours ?

Toujours est-il que les médias sociaux sont également les canaux privilégiés pour distiller de fausses informations, voire des discours de haine. Entre 2019 et 2020, Meta avait d'ailleurs réagi en supprimant des comptes et des pages qu'il considérait comme contribuant à influencer la politique congolaise autour des élections de 2018¹⁰, ou à la désinformation et à la propagande politique¹¹.

Il est essentiel d'améliorer la transparence dans l'organisation des débats formels.

Comment faire enfin place aux débats

Pour la campagne électorale en cours et à venir, plusieurs mesures peuvent être envisagées pour restaurer des débats de fond sur les offres politiques en RDC. Il est essentiel avant tout d'améliorer la transparence dans l'organisation des débats formels. Inspiré des pratiques démocratiques d'autres pays, un processus ouvert et équitable de sélection des journalistes *interviewers* doit être établi. Les candidats devraient avoir un rôle actif dans ce processus, en choisissant parmi une liste préalablement présélectionnée par une entité indépendante. Cela garantirait une représentation diversifiée des médias et renforcerait la confiance dans la neutralité du débat.

En second lieu, afin de promouvoir une discussion plus interactive entre les candidats, les débats pourraient être organisés selon un format plus dynamique. Des modérateurs compétents pourraient poser des questions pointues sur des sujets clés, encourageant ainsi les candidats à exposer leurs positions de manière détaillée et à engager des échanges constructifs entre eux. Dans cette perspective, *Keba!*¹², le premier outil d'aide au vote lancé par Ebuteli, offre aux médias une base de données intéressante.

Par ailleurs, la réglementation sur la couverture médiatique électorale devrait être strictement et rigoureusement mise en œuvre pour garantir une équité entre les candidats. Des directives claires sur la quantité de temps d'antenne attribuée à chaque candidat, ainsi que des sanctions pour les médias ne respectant pas ces règles, contribueraient à éviter les déséquilibres observés par le passé.

En parallèle, pour stimuler les débats informels entre les candidats et les électeurs, des rencontres communautaires pourraient être encouragées. Cependant, des ajustements

¹⁰ Eddy Isango, « Facebook bloque une entreprise Israélienne influençant la politique en Afrique », VOA, 16 mai 2019, disponible sur <https://www.voafrique.com/a/facebook-bloque-une-entreprise-isra%C3%A9lienne-influen%C3%A7ant-la-politique-en-afrique-et-en-rdc/4920611.html>, consulté le 16 septembre 2023.

¹¹ Patient Ligodi, « RDC: Facebook supprime une soixantaine de comptes liés à l'homme politique Honoré Mvula », RFI, 10 août 2020, disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200809-rdc-facebook-supprime-soixantaine-comptes-li%C3%A9s-%C3%A0-l-homme-politique-honor%C3%A9-mvula>, consulté le 16 septembre 2023.

¹² *Keba!*, le premier outil d'aide au vote en RDC, est accessible sur <https://2023.kebardc.cd>

juridiques seraient nécessaires pour clarifier les règles entourant ces rassemblements publics, éliminant ainsi les incohérences entre la Constitution et la loi actuelle.

Enfin, pour tirer pleinement parti des médias sociaux, tout en évitant les dérives de la désinformation, une régulation intelligente et adaptative serait nécessaire. Des mécanismes de vérification des faits et des sanctions pour la diffusion délibérée de fausses informations pourraient être instaurés.

En mettant en œuvre ces propositions, la RDC pourrait favoriser un environnement électoral plus ouvert, transparent et propice aux débats constructifs, renforçant ainsi la participation citoyenne et la démocratie dans le pays.

À propos

Ebuteli est l'institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence, basé à Kinshasa et à Goma.

Site web : <https://ebuteli.org>
